



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°32

Réunion restreinte du 24 mars 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 18/03/2023 au 24/03/2023					
Dossier N°512	20/03/2023		3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 15/03/2023, décidant : - de Sanctionner le club de BAGNEUX FUTSAL 2 d'un retrait de 2 (deux) points ferme au classement pour non-paiement des frais d'arbitrage.	La 3CD prend note
Dossier N°513	20/03/2023		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, match non joué pour cause d'absence de 2ème dirigeant majeur pour le club de SEVRES FUTSAL. FUTSAL U13 du 18/03/2023 - n°25402453 FUTSAL COURBEVOIE 1 / SEVRES FUTSAL 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°514	21/03/2023	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé : U16 D5 poule consolante B du 26/03/2023 - n°25595781 COURBEVOIE SPORTS 4 / CHATILLONNAIS SCM 1	COURBEVOIE SPORTS 4 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHATILLONNAIS SCM 1 1er Forfait avisé de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1
Dossier N°515	21/03/2023	500748	VANVES STADE	Souhaite inscrire une équipe en championnat U18F pour la 2ème phase et en coupe U18F.	La 3CD prend note et vous intègre en championnat U18F 2ème phase et en coupe U18F.
Dossier N°516 FOOT EDUCATIF	22/03/2023	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Réception courriel de NEUILLY OLYMPIQUE nous informant qu'il y a eu un changement de club recevant concernant le plateau ci-dessous : Plateaux U9 11/02/2023 NEUILLY OLYMPIQUE / GARENNE COLOMBES A.F (2/2)	<i>Suite à une erreur administrative, Annulation de l'amende de 30€ pour non-envoi de la fiche plateau.</i>
Dossier N°517	23/03/2023	551497	COURBEVOIE SF	Forfait avisé : U15F à 8 Poule Elite du 25/03/2023 - n°25652162 GENNEVILLOISE ES 1 / COURBEVOIE SPORTS 1	GENNEVILLOISE ES 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) COURBEVOIE SPORTS 1 1er Forfait avisé de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1
Dossier N°518	24/03/2023	500038	ASNIERES FC	Forfait avisé hors délais : U15F à 8 poule consolante du 25/03/2023 - n°25652220 CHAVILLE FC 1 / ASNIERES FC 2	CHAVILLE FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ASNIERES FC 2 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ASNIERES FC 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°519	24/03/2023	542423	JSC NANTERRE	Forfait avisé hors délais : ANCIENS D4 du 26/03/2023 – n°24599334 GARCHES VAUCRESSON 11 / JSC NANTERRE 13	GARCHES VAUCRESSON 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JSC NANTERRE 13 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe JSC NANTERRE 13 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
------------------	------------	--------	--------------	---	---

II. FMI/FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U16 D5 poule consolante A

19/03/2023 n° 25595687 Asnieres Fc 3 / Cheminots Ouest 2

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U16 D5 poule Accession

12/03/2023 n° 25579034 Villeneuve La Garen 2 / Issy Les Mx Fc 4

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2

U13 Label poule L. Blas Phase2

18/03/2023 n°25567664 Issy Les Mx Fc 32 / Montrouge F.C. 92 32

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule D

11/03/2023 n°25231234 Fontenay Aux Roses 22 / Voltaire Chat. M. Ss 24

U12 poule G

11/03/2023 n°25231643 Clichy S/Seine U.S. 23 / Villeneuve La Garen 21

11/03/2023 n°25231644 Nanterre Es 23 / Gennevilliers Csm 23

U12 poule H

11/03/2023 n°25231709 Clichy S/Seine U.S. 24 / Villeneuve La Garen 22

11/03/2023 n°25231710 Nanterre Es 24 / Gennevilliers Csm 24

U12 poule M

11/03/2023 n°25240337 Suresnes J.S. 24 / Sevres F.C. 92 24

U13 poule B

11/03/2023 n°25229203 Nanterre Es 32 / Cheminots Ouest L As 31

U13 poule C

11/03/2023 n°25229483 Nanterre Es 33 / Cheminots Ouest L As 32

U13 poule D

11/03/2023 n°25229627 Bagneux Com 33 / Antony Foot Evolutio 31

U12 Espoir poule A. Areola Phase2

11/03/2023 n°25566423 Courbevoie Sports 24 / Neuilly Olympique 21

U12 Espoir poule M. Maoulida Phase2

11/03/2023 n°25567492 Nanterre Es 22 / Clichy S/Seine U.S. 22

U10 poule A

11/03/2023 n°25245062 Aca 1 / Ville D'Avray Us 1

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U7

18/03/2023 BOULOGNE BILLANCOURT A.C/ ANTONY FOOTBALL EVOLUTION/ ISSY LES MOULINEAUX F.C
 18/03/2023 SCEAUX F.C/MEUDON A.S/MALAKOFF U.S.M
 18/03/2023 VILLE D'AVRAY U.S/FONTENAY AUX ROSES A.S./ MONTRouGE F.C 92
 18/03/2023 RACING COLOMBES 92/ASNIERES F.C
 18/03/2023 SAINT CLOUD F.C/GARCHES VAUCRESSON F.C.
 18/03/2023 VILLENEUVE LA GARENNE/NANTERRE J.S.C/NEUILLY OLYMPIQUE
 18/03/2023 CLICHY U.S.A/SURESNES J.S/ACADEMIE CLUB ASNIERES
 18/03/2023 GARENNE COLOMBES A.F/LEVALLOIS S.C

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U8

11/03/2023 BOULOGNE BILLANCOURT A.C (1/2) / VANVES STADE
 11/03/2023 VILLENEUVE LA GARENNE/GARENNE COLOMBES A.F (2/3)
 11/03/2023 NANTERRE E.S (1/2) / ASNIERES F.C (2/2)
 11/03/2023 CLICHY U.S.A/RACING COLOMBES 92

III. COUPES

CLUBS QUALIFIÉS POUR LES QUARTS DE FINALE											
HDS CDM			HDS FUTSAL SENIORS			HDS LOISIRS SENIORS			HDS SENIORS		
1	Abeille Rueil	5	1	Bagneux Futsal As	1	1	Bourg La Reine	1	1	Chaville Fc	2
2	Arcop Nanterre	5	2	Futsal Courbevoie	1	2	Bourg La Reine	2	2	Cheminots Ouest	1
3	Montrouge Gs	5	3	Futsal Paulista	2	3	Cafe Aveyron. Paris	2	3	Csm Clamart Foot	1
4	Nanterre Ajsc	5	4	Jabc	1	4	Cafe Aveyron. Paris	1	4	Malakoff Usm	1
5	Police H.S. Nanterre	5	5	Les Petits Pains	1	5	Sevres Fc 92	1	5	Racing Cff	2
6	Portugais D'antony	5	6	Neuilly Fc	1	6	Sevres Fc 92	2	6	Sevres Fc	1
7	Portugais De Garches	5	7	Puteaux Futsal	1	7	Sup.Nice	1	7	St Cloud Fc	1
8	Rueil Malmaison Fc	5	8	Sevres Futsal	1	8	Sup.St.Etienne	1	8	Voltaire Chatenay	1

HDS U16			HDS SENIORS FEMININES			HDS U18 FEMININES			HDS U15 FEMININES		
1	Boulogne Bil Ac	4	1	Bagneux Com	1	1	Courbevoie Sports	1	1	Antony Foot Evolution	1
2	Courbevoie Sports	1	2	Boulogne Bil.Ac	1	2	Csm Clamart Foot	1	2	Courbevoie sports	1
3	Garenne Colombes	1	3	Bourg La Reine	1	3	Garenne Colombes Af	1	3	Gennevilloise Es	1
4	Nanterre Es	2	4	Cheminots Ouest	1	4	Malakoff Usm	1	4	Meudon A.S.	1
5	Nanterre Es	3	5	Gpso 92 Issy	3	5	Montrouge F.C. 92	1	5	Montrouge F.C. 92	1
6	Racing Cff	3	6	Racing Cff	1	6	Voltaire Chat.M. Ss	1	6	Neuilly Olympique	1
7	St Cloud Fc	1	7	Rueil Malmaison Fc	2	7	Vanves Stade	1	7	Sevres F.C. 92	1
8	Villeneuve La Garen	1	8	Sevres F.C. 92	1	8	Exempt 2		8	Villeneuve La Garen	1

HDS U14			HDS ANCIENS					
1	Antony Foot	1	1	Issy Les Mx Fc 11	11	ou	Malakoff Usm	11
2	Ararat Issy	1	2	Bourg La Reine	11			
3	Asnieres Fc	1	3	Clichy S/Seine Us	11			
4	Bourg La Reine	2	4	Courbevoie Sports	11			
5	Garenne Colombes Af	1	5	Garches Vauvres	12			
6	Nanterre Es	2	6	Nanterre Ajsc	12			
7	Puteaux Csm	1	7	Neuilly Olympique	11			
8	Suresnes Js	1	8	Stade Français	11			

HDS U18					
1	Levallois Sc	1	ou	Courbevoie Sports	1
2	Clichy S/Seine Us	1			
3	Colombienne Foot	1			
4	Montrouge Fc	2			
5	Plessis Robinson Fc	1			
6	Rueil Malmaison Fc	1			
7	Sevres Fc	1			
8	Stade Francais	1			

CLUBS QUALIFIÉS POUR LES DEMI-FINALES					
HDS FOOT ENTREPRISE					
1	Metro Foot	3	ou	Orange Issy	3
2	Conseil General Fc	2			
3	Financieres Paris	1			
4	Hopital R.Poincare	2			

Les tirages au sort des quarts de finale et des demi-finales de toutes les catégories auront lieu le jeudi 30 mars 2023 à 19h00 en visioconférence.

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°20
Réunion du jeudi 23 mars 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur
M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**

- Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier**. En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

IMPORTANT

Une note d'information vous a été transmise cette semaine ;

Elle concerne les difficultés qui peuvent contrarier la mise en place du logiciel sur une tablette neuve avec le système « PLAY STORE ».

Un modèle vous a été transmis à l'aide d'un PDF.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des blocages à ce niveau.

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

COURBEVOIE SPORTS – match n° 25652114 (absence dirigeant sur FMI)

PLESSIS ROBINSON – match n° 25765668

Football Educatif:

PUTEAUX FUTSAL - match n° 25402363

A.S. MEUDON – match n° 25245064

E.S. COLOMBIENNE - match n° 25229936

Cette amende correspond à l'absence de **la notion « DIRIGEANT RESPONSABLE »** qui doit être noté sur votre dirigeant ou éducateur responsable d'une équipe en jeunes.

En cas d'absence, la feuille de match est signée par la personne mise comme « **capitaine** » donc par un « **mineur** » **ce qui est interdit par nos règlements et grave en cas de problèmes de responsabilités.**

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 25765874

CHAVILLE F.C.– match n° 25765612

ANTONY FOOT EVOLUTION– match n° 25779494

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 4 AVRIL à 12h au district.

COUPE CDM

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe -25526446 – JUVENTUS PARIS

U 16

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

Coupe -25595687 – F.C. ASNIERES

U 13 FUTSAL

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D1 -25402453 – FUTSAL COURBEVOIE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.